



Référence dossier : 659903009 002



# ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INSTALLATIONS AUTORISÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC

au titre de l'arrêté municipal du 6 mai 2011 portant règlement des étalages et terrasses installées sur la voie publique

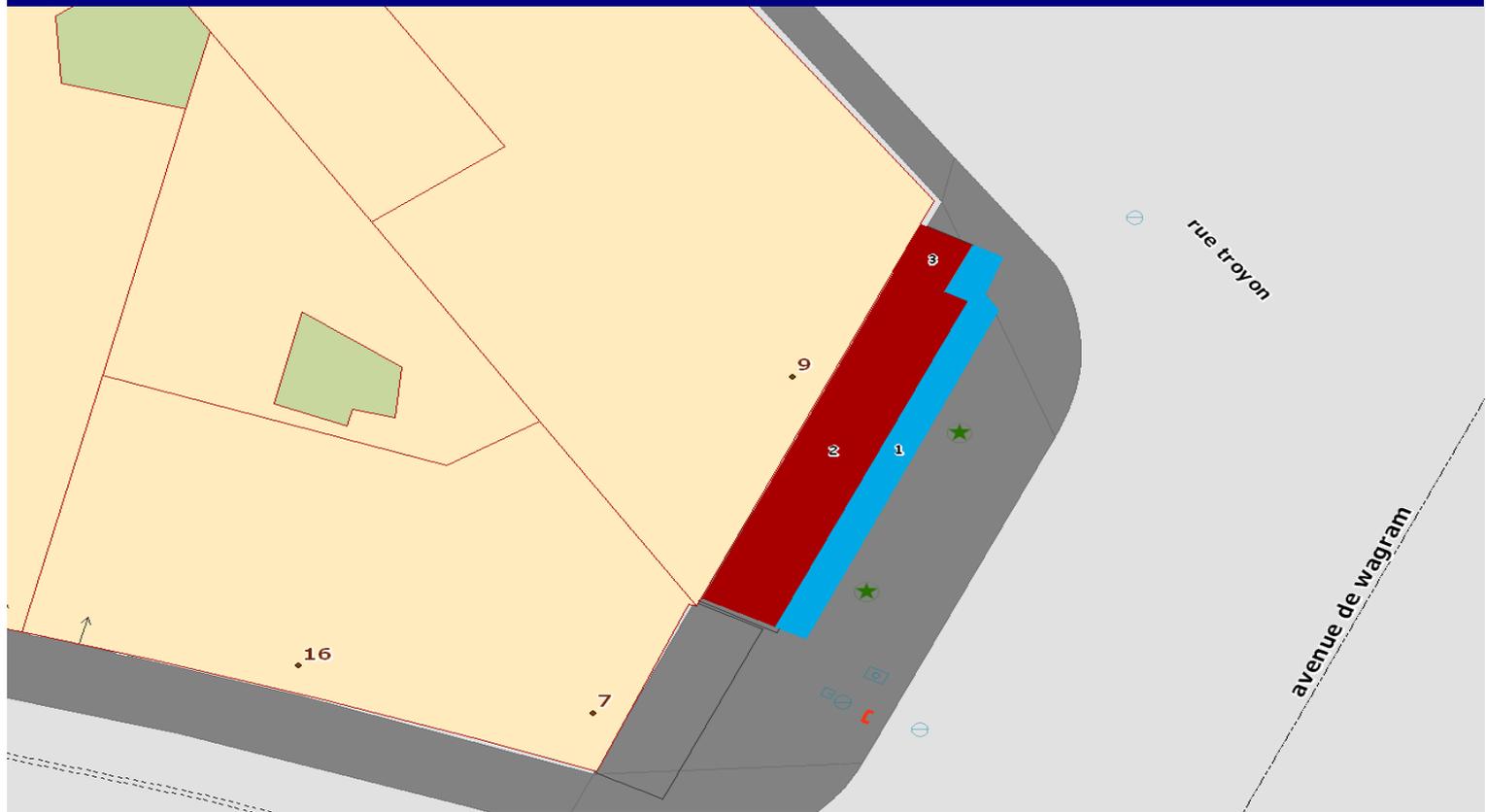
SA RESTAURANT LE MONTE CARLO  
9, AVENUE DE WAGRAM à Paris, 17ème

est bénéficiaire d'une autorisation d'occupation du domaine public au droit du/des :

Nature du dispositif et localisation <small>à l'adresse, et le cas échéant, par rapport à l'entrée du commerce, vue face à la façade</small>		Longueur <small>(en mètres)</small>	Largeur <small>(en mètres, à partir du socle de la devanture)</small>	Période d'installation	
				du	au
<b>9 AVENUE DE WAGRAM</b>					
1	ETALAGE	14.95	1.00		
2	TERRASSE FERMÉE	13.05	2.42		
3	TERRASSE FERMÉE DROITE	1.90	1.70		

L'autorisation est délivrée à titre rigoureusement personnel, et ne peut être, ni cédée, ni sous-louée.

Emplacement indicatif des installations autorisées :



- Terrasse Ouverte
- Etalage
- Contre-Terrasse
- Contre-Etalage
- Terrasse Fermée
- Commerce Accessoire
- Plancher Mobile